



**REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS
CHAMPIONNATS JEUNES
Saison 2025 - 2026**



Le Présent Règlement possède la même force Obligatoire à l'égard, des associations sportives, des sections Basketball des groupements sportifs multisports, et le cas échéant les établissements affilié(e)s à la Fédération Française de Basket-Ball (FFBB) et ayant leur siège dans l'Indre-et-Loire.

Ce présent règlement est notamment destiné à fixer certains points qui ont trait au fonctionnement pratique des championnats du Comité Départemental.

Les points non précisés par ce règlement seront traités conformément aux règlements et statuts de la Fédération Française et du Comité Indre-et-Loire de basketball

Article 1 : Organisations Sportives Générales

- A l'issue de la première phase de brassage, des poules de niveau en matchs aller seront constituées ; à la fin de la deuxième phase de brassage, une ou deux poules titre seront constituées ainsi que des poules de 1^{er} et 2^{ème} division selon le nombre d'équipes engagées.

Article 2 : Championnats U13 F&M

- Compositions des poules :
 - **U13 Féminines** : SELON DESCENTE ou non d'équipe région en Janvier
 - Sans descente : Les 2 premiers des poules 1A et 1B et 1C constitueront la poule Titre, les équipes restantes formeront les équipes de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} Division selon leur Ranking.
 - Avec descente : 1 ou 2 poules titres seront constituées avec les équipes région en fonction du nombre de descente, les deux 1^{er} des poules 1A, 1B ,1C et les 3^{ème} et meilleurs 4^{ème} si nécessaire ; les autres équipes formeront les équipes de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} division.
 - **U13 Masculins** : SELON DESCENTE ou non d'équipe région en Janvier
 - Sans descente : Les 2 premiers des poules 1A et 1B et 1C constitueront la poule Titre, les équipes restantes formeront les équipes de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} Division selon leur Ranking.
 - Avec descente : 1 ou 2 poules titres seront constituées avec les équipes région en fonction du nombre de descente, les deux 1^{er} des poules 1A, 1B ,1C et les 3^{ème} et meilleurs 4^{ème} si nécessaire ; les autres équipes formeront les équipes de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} division.
- Des demi-finales et une finale seront organisées pour la poule titre à l'issue de la phase de championnat, aux dates précisées dans le calendrier Sportif du Comité.
 - Une poule titre : 1 contre 4 et 2 contre 3 pour les ½ finales chez le mieux classé, les vainqueurs se retrouveront pour la finale.
 - 2 poules titres : 1^{er} de la poule 1A contre 2^{ème} de la poule 1B et 2^{ème} de la poule 1A contre 1^{er} de la poule 1B pour les ½ finales chez le mieux classé, les vainqueurs se retrouveront pour la finale.

Article 3 : Championnats U15 F&M

- Composition des poules
 - **U15 Féminines** : SELON DESCENTE ou non d'équipes région en janvier
 - Sans descente : Les 3 premiers des poules 1A et 1B constitueront la poule Titre, les autres équipes formeront 2 poules de niveau.
 - Avec descente : l'équipe de région sera dans la poule titre avec les 2 premiers des poules 1A et 1B et le meilleur 3^{ème} des poules 1A et 1B (Ranking), les autres équipes formeront 2 poules de niveau.
 - **U15 Masculins** : SELON DESCENTE ou non d'équipes région en janvier
 - Sans descente : Les 2 premiers des poules 1A ,1B et 1C constitueront la poule Titre, les autres équipes formeront les équipes de 1^{ère},2^{ème} et 3^{ème} division selon leur ranking
 - Avec descente : 1 ou 2 poules titres seront constituées avec les équipes région en fonction du nombre de descente, les deux 1ers des poules 1A, 1B et 1C, les 3^{èmes} et les meilleurs 4^{èmes} si nécessaire.
Les autres équipes formeront les équipes de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} division.

Article 4 : Championnats U18 F&M

- Compositions des poules :
 - **U18 F & M** : SELON DESCENTE ou non d'équipe région en Janvier
 - Sans descente : Les 3 premiers des poules 1A et 1B constitueront la poule Titre, les 4^{ème} et 5^{ème} des poules 1A et 1B ainsi que les 1^{er} 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} des poules 2A et 2B constitueront les 2 poules de 1^{ère} division, les équipes restantes formeront les équipes de 2^{ème} division.
 - Avec descente : les équipes région seront dans la poule titre avec les deux 1ers de 1A et 1B et le meilleur 3^{ème} (si une seule descente) ; les autres équipes formeront les 1^{ère} et 2^{ème} divisions.

Article 5 : Généralités

- Tous les cas non prévus au présent règlement seront étudiés par le Pôle Compétitions pour avis qui sera soumis à ratification du 1^{er} Bureau ou Comité Directeur suivant.

ATTENTION : NE FAIRE JOUER QUE DES JOEUSES OU JOUEURS LICENCIES (Votre responsabilité de dirigeants est engagée en cas d'accident).